

## Municipalité de Stanbridge East

ANNEXE A- Terminologie

Pour l'interprétation des règlements d'urbanisme, les mots et expressions qui suivent ont le sens qui leur est attribué par la présente annexe : (modifié par règlement 399-2011-6, 29 juillet 2016)

A		
Abattago	Action visant à couper, renverser, arracher, brûler ou détruire un ou	
Abattage	plusieurs arbres ou arbustes.	
Abri d'auto	Construction ouverte attenante au bâtiment principal utilisée pour le	
ADIT U duto	stationnement de un ou de plusieurs véhicules automobiles.	
	Construction démontable à structure métallique recouverte de toile	
Abri d'auto hivernal	ou d'un autre matériau non rigide, installée pour une période de	
Abii d auto iliverilai	temps limitée par le règlement de zonage et utilisée pour le	
	stationnement d'un ou de plusieurs véhicules automobiles.	
Abri sommaire	Bâtiment agricole, accessoire ou non à un bâtiment principal utilisé	
ADII Sollillali e	pour des activités forestières sur la propriété où il se situe.	
	Toute forme d'accès en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau, sur le	
Accès public	domaine privé ou le domaine public, ouvert à la population, avec ou	
Acces public	sans frais d'entrée, aménagé de façon à permettre l'usage d'un lac ou	
	d'un cours d'eau à des fins récréatives ou de détente.	
Activités agricoles	Usages et immeubles destinés à des fins de culture du sol, de culture	
	de serre, d'élevage, d'acériculture, de sylviculture à l'exception des	
	bâtiments servant à des fins d'habitation.	
Aire à déboiser	Superficie où l'abattage d'arbres ou d'arbustes est autorisé aux fins	
	d'implantation de constructions et la réalisation d'ouvrages ou de	
	travaux faisant l'objet d'une autorisation en vertu de la	
	réglementation applicable et pour permettre le passage de la	
	machinerie durant les travaux.	
Aire de coupe	Superficie de terrain boisé à l'intérieur de laquelle l'abattage d'arbres	
	est pratiqué. Une aire de coupe inclue les chemins forestiers, les	
	sentiers de débardage et de débusquage, les aires d'entreposage et	
	d'empilement.	
Aire d'entreposage ou	Espace servant à entreposer le bois avant qu'il ne soit transporté à	
d'empilement	l'extérieur du site de coupe.	
Agrandissement	Travaux visant à augmenter le volume ou la superficie au sol d'une	
Agranaissement	construction ou d'un bâtiment.	

Agriculture	La culture du sol et des végétaux, le fait de laisser le sol sous couver- ture végétale ou de l'utiliser à des fins sylvicoles, l'élevage des animaux et, à ces fins, la confection, la construction ou l'utilisation de travaux, ouvrages ou bâtiments, à l'exception d'une habitation, d'une industrie, d'un commerce et de leurs usages accessoires.	
Agrotourisme	Usages reliés aux activités touristiques complémentaires aux entreprises agricoles tels l'auto cueillette, les tables champêtres, les visites à la ferme, les kiosques de vente et l'hébergement à la ferme.	
Allée d'accès	Allée reliant une voie publique à une aire de stationnement.	
Allée de circulation	Allée permettant la circulation de véhicules automobiles à l'intérieur d'une aire de stationnement.	
Antenne	Construction accessoire consistant en un appareil en forme de sou- coupe, servant à capter et émettre les signaux d'un satellite de télécommunication.	
Antenne domestique	Construction accessoire consistant en un système pour émettre et recevoir des ondes électromagnétiques utilisée à des fins individuelles.	
Antenne de télécommunication	Antenne émettrice et réceptrice de radiodiffusion et télédiffusion, de transmission par micro-ondes, de radiocommunication et de câblodistribution et ses bâtiments afférents, à l'exception des antennes utilisées à des fins individuelles.	
Arbre de diamètre commercial	Arbre ayant une tige d'un diamètre supérieur à 10 centimètres mesuré à une hauteur de 130 centimètres au-dessus du plus haut niveau du sol ou arbre ayant une tige d'un diamètre de 12 centimètres mesuré à une hauteur de 30 centimètres mesuré au-dessus du plus haut niveau du sol.	
Atelier	Bâtiment ou partie d'un bâtiment utilisé par les occupants des lieux à des fins utilitaires ou récréatives comme usage accessoire à l'usage résidentiel.	
Atelier d'artisan	Bâtiment ou partie d'un bâtiment où s'opère un travail manuel pour produire des œuvres originales uniques ou en multiples exemplaires, destinées à une fonction utilitaire, décorative ou d'expression, par la transformation du bois, du cuir, de la céramique, du textile, de métaux, du papier ou du verre, excluant les activités liées aux véhicules motorisés.	

Auvent	Abri en saillie sur un bâtiment, installé au-dessus d'une porte, d'une	
	fenêtre ou au-dessus d'une terrasse ou d'un perron dans le but	
	d'abriter les êtres et les choses de la pluie et du soleil. Il peut	
	également servir de support à une enseigne. Le recouvrement d'un	
	auvent est flexible.	
Avant-toit	Partie d'un toit qui fait saillie au-delà de la face d'un mur.	
В		
	Bassin ou baignoire extérieur équipé d'un dispositif qui provoque des	
Bain à remous	remous dans l'eau. Synonyme de spa. Un bain à remous est	
extérieur ou spa	considéré comme une piscine hors-terre aux fins du présent	
	règlement.	
	Plateforme non fermée, en saillie sur les murs d'un bâtiment, avec ou	
Dellere	sans toit, entourée d'une balustrade ou d'un garde-corps Un balcon	
Balcon	communique avec une pièce intérieure par une porte ou une	
	porte-fenêtre et ne comporte pas d'escalier extérieur.	
	Lieu où, dans un endroit clos ou non, l'activité principale ou	
	accessoire vise des services et/ou des représentations qui attirent les	
Barrana da ala	regards ou l'attention d'une quelconque façon et où lesdits services	
Bar-spectacle	ou représentations sont présentés par une ou des personnes	
érotique	totalement dénudées ou partiellement dénudées. Ledit lieu peut	
	servir ou non des boissons alcooliques que l'on consomme debout ou	
	assis.	
	Débit de boissons alcooliques et de d'autres boissons dont la	
Bar-salon	consommation se fait debout ou assis. L'emplacement vise	
	exclusivement l'exploitation d'un débit de boisson.	
	Débit de boissons alcooliques et de d'autres boissons dont la	
Bar avec plancher de		
danse		
	pas un bar-spectacle érotique.	
	Construction ayant un toit supporté par des murs ou des colonnes et	
Bâtiment	destinée à abriter des personnes, des animaux ou des choses.	
	Lorsque la construction est divisée par un ou des murs mitoyens ou	
	pouvant devenir mitoyens, et ce, du sous-sol jusqu'au toit, chaque	
	unité ainsi divisée sera considérée comme un bâtiment.	

Bâtiment accessoire  accessoire à l'usage du bâtiment principal et situé sur le même terrain que ce dernier.  Bâtiment ou partie de bâtiment qui ne contient pas d'habitation, situé sur un terrain consacré à l'agriculture ou à l'élevage et utilisé essentiellement pour abriter des équipements ou des animaux ou destiné à la production, au stockage ou au traitement de produits agricoles, horticoles ou pour l'alimentation des animaux.  Bâtiment faisant partie d'un regroupement de bâtiments et dont les deux murs latéraux sont mitoyens aux bâtiments adjacents. Les bâtiment soités à chaque extrémité de ces regroupements sont également considérés comme des bâtiments contigus.  Bâtiment jumelé  Bâtiment pouvant avoir l'éclairage naturel sur les quatre côtés et sans aucun mur mitoyen.  Bâtiment mixte  Bâtiment qui comporte au moins deux unités dont au moins une est utilisée à des fins résidentielles.  Bâtiment principal  Bâtiment servant à l'usage principal autorisé sur le terrain où il est érigé.  Bâtiment temporaire  Bâtiment sans fondation, installé ou érigé pour une fin spéciale et pour une période limitée.  Résidence unifamiliale où l'occupant offre en location un maximum de cinq chambres meublées à une clientèle de passage à qui l'on sert le petit déjeuner. Synonyme de gîte touristique ou gîte du passant.  Cabane à sucre  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture moyennant des frais.		Bâtiment détaché du bâtiment principal, utilisé pour un usage
Bâtiment agricole  Bâtiment ou partie de bâtiment qui ne contient pas d'habitation, situé sur un terrain consacré à l'agriculture ou à l'élevage et utilisé essentiellement pour abriter des équipements ou des animaux ou destiné à la production, au stockage ou au traitement de produits agricoles, horticoles ou pour l'alimentation des animaux.  Bâtiment faisant partie d'un regroupement de bâtiments et dont les deux murs latéraux sont mitoyens aux bâtiments adjacents. Les bâtiments situés à chaque extrémité de ces regroupements sont également considérés comme des bâtiments contigus.  Bâtiment isolé  Bâtiment pouvant avoir l'éclairage naturel sur les quatre côtés et sans aucun mur mitoyen.  Bâtiment dijacent à un autre bâtiment et séparé de celui-ci par un mur mitoyen.  Bâtiment mixte  Bâtiment qui comporte au moins deux unités dont au moins une est utilisée à des fins résidentielles.  Bâtiment principal  Bâtiment servant à l'usage principal autorisé sur le terrain où il est érigé.  Bâtiment temporaire  Bâtiment sans fondation, installé ou érigé pour une fin spéciale et pour une période limitée.  Résidence unifamiliale où l'occupant offre en location un maximum de cinq chambres meublées à une clientèle de passage à qui l'on sert le petit déjeuner. Synonyme de gîte touristique ou gîte du passant.  C  Cabane à sucre  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture	Bâtiment accessoire	,
sur un terrain consacré à l'agriculture ou à l'élevage et utilisé essentiellement pour abriter des équipements ou des animaux ou destiné à la production, au stockage ou au traitement de produits agricoles, horticoles ou pour l'alimentation des animaux.  Bâtiment faisant partie d'un regroupement de bâtiments et dont les deux murs latéraux sont mitoyens aux bâtiments adjacents. Les bâtiment isolé  Bâtiment isolé  Bâtiment pouvant avoir l'éclairage naturel sur les quatre côtés et sans aucun mur mitoyen.  Bâtiment jumelé  Bâtiment mixte  Bâtiment mixte  Bâtiment principal  Bâtiment principal  Bâtiment temporaire  Bâtiment temporaire  Batiment temporaire  Bed and Breakfast  Cabane à sucre  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture		
Bâtiment agricole  Bâtiment contigu  Bâtiment contigu  Bâtiment contigu  Bâtiment isolé  Bâtiment jumelé  Bâtiment principal  Bâtiment principal  Bâtiment temporaire  Bâtiment temporaire  Bâtiment sans fondation, installé ou érigé pour une fin spéciale et pour une période limitée.  Bâtiment sans condation, installé où for cupant offre en location un maximum de cinq chambres meublées à une clientèle de passage à qui l'on sert le petit déjeuner. Synonyme de gîte touristique ou gîte du passant.  Cabane à sucre  Cabane à sucre  Cabane à sucre  Bâtiment pide de sâtiment pour abriter des équipements ou des animaux ou destinée à la production, au stockage ou au traitement de produits agricoles, au traitement de produits agricoles, horticoles ou pour l'alimentation des animaux.  Bâtiment faisant partie d'un regroupement de bâtiments et dont les deux misser aux bâtiments adjacents. Les bâtiments contigus.  Bâtiment pouvant avoir l'éclairage naturel sur les quatre côtés et sans aucun mur mitoyen.  Bâtiment adjacent à un autre bâtiment et séparé de celui-ci par un mur mitoyen.  Bâtiment qui comporte au moins deux unités dont au moins une est utilisée à des fins résidentielles.  Bâtiment principal  Bâtiment servant à l'usage principal autorisé sur le terrain où il est érigé.  Bâtiment temporaire  Bâtiment sans fondation, installé ou érigé pour une fin spéciale et pour une période limitée.  Résidence unifamiliale où l'occupant offre en location un maximum de dinq chambres meublées à une clientèle de passage à qui l'on sert le petit déjeuner. Synonyme de gîte touristique ou gîte du passant.  Cabane à sucre  Cabane à sucre  Cabane à sucre  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture		Bâtiment ou partie de bâtiment qui ne contient pas d'habitation, situé
destiné à la production, au stockage ou au traitement de produits agricoles, horticoles ou pour l'alimentation des animaux.  Bâtiment faisant partie d'un regroupement de bâtiments et dont les deux murs latéraux sont mitoyens aux bâtiments adjacents. Les bâtiment soités à chaque extrémité de ces regroupements sont également considérés comme des bâtiments contigus.  Bâtiment isolé  Bâtiment pouvant avoir l'éclairage naturel sur les quatre côtés et sans aucun mur mitoyen.  Bâtiment adjacent à un autre bâtiment et séparé de celui-ci par un mur mitoyen.  Bâtiment mixte  Bâtiment qui comporte au moins deux unités dont au moins une est utilisée à des fins résidentielles.  Bâtiment temporaire  Bâtiment temporaire  Bâtiment sans fondation, installé ou érigé pour une fin spéciale et pour une période limitée.  Résidence unifamiliale où l'occupant offre en location un maximum de cinq chambres meublées à une clientèle de passage à qui l'on sert le petit déjeuner. Synonyme de gîte touristique ou gîte du passant.  Cabane à sucre  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture		sur un terrain consacré à l'agriculture ou à l'élevage et utilisé
destiné à la production, au stockage ou au traitement de produits agricoles, horticoles ou pour l'alimentation des animaux.  Bâtiment faisant partie d'un regroupement de bâtiments et dont les deux murs latéraux sont mitoyens aux bâtiments adjacents. Les bâtiment soités à chaque extrémité de ces regroupements sont également considérés comme des bâtiments contigus.  Bâtiment isolé  Bâtiment pouvant avoir l'éclairage naturel sur les quatre côtés et sans aucun mur mitoyen.  Bâtiment adjacent à un autre bâtiment et séparé de celui-ci par un mur mitoyen.  Bâtiment mixte  Bâtiment qui comporte au moins deux unités dont au moins une est utilisée à des fins résidentielles.  Bâtiment principal  Bâtiment temporaire  Bâtiment servant à l'usage principal autorisé sur le terrain où il est érigé.  Bâtiment temporaire  Bâtiment sans fondation, installé ou érigé pour une fin spéciale et pour une période limitée.  Résidence unifamiliale où l'occupant offre en location un maximum de cinq chambres meublées à une clientèle de passage à qui l'on sert le petit déjeuner. Synonyme de gîte touristique ou gîte du passant.  Cabane à sucre  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture	Bâtiment agricole	_
Bâtiment contigu  Bâtiment contigu  Bâtiment faisant partie d'un regroupement de bâtiments et dont les deux murs latéraux sont mitoyens aux bâtiments adjacents. Les bâtiment situés à chaque extrémité de ces regroupements sont également considérés comme des bâtiments contigus.  Bâtiment isolé  Bâtiment pouvant avoir l'éclairage naturel sur les quatre côtés et sans aucun mur mitoyen.  Bâtiment adjacent à un autre bâtiment et séparé de celui-ci par un mur mitoyen.  Bâtiment qui comporte au moins deux unités dont au moins une est utilisée à des fins résidentielles.  Bâtiment principal  Bâtiment servant à l'usage principal autorisé sur le terrain où il est érigé.  Bâtiment temporaire  Bâtiment sans fondation, installé ou érigé pour une fin spéciale et pour une période limitée.  Résidence unifamiliale où l'occupant offre en location un maximum de cinq chambres meublées à une clientèle de passage à qui l'on sert le petit déjeuner. Synonyme de gîte touristique ou gîte du passant.  C  Cabane à sucre  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture		
Bâtiment contigu  Bâtiment contigu  Bâtiment contigu  Bâtiment situés à chaque extrémité de ces regroupements sont également considérés comme des bâtiments contigus.  Bâtiment isolé  Bâtiment jumelé  Bâtiment jumelé  Bâtiment mixte  Bâtiment principal  Bâtiment temporaire  Bed and Breakfast  Cabane à sucre  Dâtiment considérés comme des bâtiments contigus.  Bâtiment d'un regroupement de de ces regroupements sont également considérés comme des bâtiments aux bâtiments sont gealement sont gealement sont gealement extrémité de ces regroupements sont également sont gealement sont gealement sont gealement sont gealement extrémité de ces regroupements sont également sont pâtiments sont les bâtiments sur les quatre côtés et sans aucun mur mitoyen.  Bâtiment dajcent à un autre bâtiment et séparé de celui-ci par un mur mitoyen.  Bâtiment qui comporte au moins deux unités dont au moins une est utilisée à des fins résidentielles.  Bâtiment servant à l'usage principal autorisé sur le terrain où il est érigé.  Bâtiment temporaire  Résidence unifamiliale où l'occupant offre en location un maximum de cinq chambres meublées à une clientèle de passage à qui l'on sert le petit déjeuner. Synonyme de gîte touristique ou gîte du passant.  Cabane à sucre  Cabane à sucre  Cabane à sucre  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture		
deux murs latéraux sont mitoyens aux bâtiments adjacents. Les bâtiments situés à chaque extrémité de ces regroupements sont également considérés comme des bâtiments contigus.  Bâtiment isolé  Bâtiment pouvant avoir l'éclairage naturel sur les quatre côtés et sans aucun mur mitoyen.  Bâtiment jumelé  Bâtiment mixte  Bâtiment mixte  Bâtiment principal  Bâtiment servant à l'usage principal autorisé sur le terrain où il est érigé.  Bâtiment temporaire  Bâtiment sans fondation, installé ou érigé pour une fin spéciale et pour une période limitée.  Résidence unifamiliale où l'occupant offre en location un maximum de cinq chambres meublées à une clientèle de passage à qui l'on sert le petit déjeuner. Synonyme de gîte touristique ou gîte du passant.  Cabane à sucre  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
bâtiment situés à chaque extrémité de ces regroupements sont également considérés comme des bâtiments contigus.  Bâtiment isolé  Bâtiment pouvant avoir l'éclairage naturel sur les quatre côtés et sans aucun mur mitoyen.  Bâtiment jumelé  Bâtiment mixte  Bâtiment principal  Bâtiment principal  Bâtiment temporaire  Batiment temporaire  Bed and Breakfast  Cabane à sucre  Cabane à sucre  Cabane à sucre  Cabane à sucre  Dâtiment situés à chaque extrémité de ces regroupements sont également considérés commerciale  Bâtiment pouvant avoir l'éclairage naturel sur les quatre côtés et sans aucun mur mitoyen.  Bâtiment adjacent à un autre bâtiment et séparé de celui-ci par un mur mitoyen.  Bâtiment qui comporte au moins deux unités dont au moins une est utilisée à des fins résidentielles.  Bâtiment servant à l'usage principal autorisé sur le terrain où il est érigé.  Bâtiment sans fondation, installé ou érigé pour une fin spéciale et pour une période limitée.  Résidence unifamiliale où l'occupant offre en location un maximum de cinq chambres meublées à une clientèle de passage à qui l'on sert le petit déjeuner. Synonyme de gîte touristique ou gîte du passant.  Cabane à sucre  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture		
également considérés comme des bâtiments contigus.  Bâtiment isolé  Bâtiment pouvant avoir l'éclairage naturel sur les quatre côtés et sans aucun mur mitoyen.  Bâtiment jumelé  Bâtiment adjacent à un autre bâtiment et séparé de celui-ci par un mur mitoyen.  Bâtiment qui comporte au moins deux unités dont au moins une est utilisée à des fins résidentielles.  Bâtiment principal  Bâtiment servant à l'usage principal autorisé sur le terrain où il est érigé.  Bâtiment temporaire  Bâtiment sans fondation, installé ou érigé pour une fin spéciale et pour une période limitée.  Résidence unifamiliale où l'occupant offre en location un maximum de cinq chambres meublées à une clientèle de passage à qui l'on sert le petit déjeuner. Synonyme de gîte touristique ou gîte du passant.  C  Cabane à sucre  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture	Bâtiment contigu	,
Bâtiment isolé  Bâtiment pouvant avoir l'éclairage naturel sur les quatre côtés et sans aucun mur mitoyen.  Bâtiment jumelé  Bâtiment adjacent à un autre bâtiment et séparé de celui-ci par un mur mitoyen.  Bâtiment qui comporte au moins deux unités dont au moins une est utilisée à des fins résidentielles.  Bâtiment principal  Bâtiment servant à l'usage principal autorisé sur le terrain où il est érigé.  Bâtiment temporaire  Bâtiment sans fondation, installé ou érigé pour une fin spéciale et pour une période limitée.  Résidence unifamiliale où l'occupant offre en location un maximum de cinq chambres meublées à une clientèle de passage à qui l'on sert le petit déjeuner. Synonyme de gîte touristique ou gîte du passant.  C  Cabane à sucre  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture		
Bâtiment jumelé Bâtiment jumelé Bâtiment mixte Bâtiment mixte Bâtiment principal Bâtiment temporaire Bâtiment temporaire Batiment adjacent à un autre bâtiment et séparé de celui-ci par un mur mitoyen. Bâtiment qui comporte au moins deux unités dont au moins une est utilisée à des fins résidentielles. Bâtiment principal Bâtiment servant à l'usage principal autorisé sur le terrain où il est érigé. Bâtiment temporaire Bâtiment temporaire Bâtiment temporaire Bâtiment sans fondation, installé ou érigé pour une fin spéciale et pour une période limitée. Résidence unifamiliale où l'occupant offre en location un maximum de cinq chambres meublées à une clientèle de passage à qui l'on sert le petit déjeuner. Synonyme de gîte touristique ou gîte du passant.  Cabane à sucre Dâtiment agricole, accessoire ou non à un bâtiment principal, utilisé pour une période déterminée pour transformer l'eau d'érable provenant d'activités acéricoles qui ont lieu sur le terrain où il se situe. Cabane à sucre Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture		-
Bâtiment jumelé  Bâtiment mixte  Bâtiment principal  Bâtiment temporaire  Bâtiment batiment temporaire  Bâtiment adjacent à un autre bâtiment et séparé de celui-ci par un mur mitoyen.  Bâtiment principal  Bâtiment servant à l'usage principal autorisé sur le terrain où il est érigé.  Bâtiment temporaire  Bâtiment temporaire  Bâtiment temporaire  Bâtiment sans fondation, installé ou érigé pour une fin spéciale et pour une période limitée.  Résidence unifamiliale où l'occupant offre en location un maximum de cinq chambres meublées à une clientèle de passage à qui l'on sert le petit déjeuner. Synonyme de gîte touristique ou gîte du passant.  C  Cabane à sucre  Cabane à sucre  Cabane à sucre  Cabane à sucre  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture	Bâtiment isolé	
Bâtiment mixte  Bâtiment principal  Bâtiment temporaire  Bâtiment servant à l'usage principal autorisé sur le terrain où il est érigé.  Bâtiment temporaire  Bâtiment servant à l'usage principal autorisé sur le terrain où il est érigé.  Bâtiment sans fondation, installé ou érigé pour une fin spéciale et pour une période limitée.  Résidence unifamiliale où l'occupant offre en location un maximum de cinq chambres meublées à une clientèle de passage à qui l'on sert le petit déjeuner. Synonyme de gîte touristique ou gîte du passant.  Cabane à sucre  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture	-0-1	Bâtiment adjacent à un autre bâtiment et séparé de celui-ci par un
Bâtiment principal  Bâtiment principal  Bâtiment temporaire  Bêtiment temporaire  Bêtiment temporaire  Bêtiment temporaire  Cabane à sucre  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture	Bâtiment jumelé	mur mitoyen.
Bâtiment principal  Bâtiment servant à l'usage principal autorisé sur le terrain où il est érigé.  Bâtiment temporaire  Bâtiment sans fondation, installé ou érigé pour une fin spéciale et pour une période limitée.  Résidence unifamiliale où l'occupant offre en location un maximum de cinq chambres meublées à une clientèle de passage à qui l'on sert le petit déjeuner. Synonyme de gîte touristique ou gîte du passant.  C  Cabane à sucre  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture	<b></b>	Bâtiment qui comporte au moins deux unités dont au moins une est
Bâtiment temporaire  Bâtiment temporaire  Bâtiment temporaire  Bed and Breakfast  Cabane à sucre  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture	Bätiment mixte	utilisée à des fins résidentielles.
Bâtiment temporaire  Bâtiment temporaire  Bêtiment sans fondation, installé ou érigé pour une fin spéciale et pour une période limitée.  Résidence unifamiliale où l'occupant offre en location un maximum de cinq chambres meublées à une clientèle de passage à qui l'on sert le petit déjeuner. Synonyme de gîte touristique ou gîte du passant.  C  Bâtiment agricole, accessoire ou non à un bâtiment principal, utilisé pour une période déterminée pour transformer l'eau d'érable provenant d'activités acéricoles qui ont lieu sur le terrain où il se situe.  Cabane à sucre  Cabane à sucre  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture	Dâli	Bâtiment servant à l'usage principal autorisé sur le terrain où il est
Bed and Breakfast  Résidence unifamiliale où l'occupant offre en location un maximum de cinq chambres meublées à une clientèle de passage à qui l'on sert le petit déjeuner. Synonyme de gîte touristique ou gîte du passant.  Bâtiment agricole, accessoire ou non à un bâtiment principal, utilisé pour une période déterminée pour transformer l'eau d'érable provenant d'activités acéricoles qui ont lieu sur le terrain où il se situe.  Cabane à sucre cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture	Bătiment principal	érigé.
Résidence unifamiliale où l'occupant offre en location un maximum de cinq chambres meublées à une clientèle de passage à qui l'on sert le petit déjeuner. Synonyme de gîte touristique ou gîte du passant.  Bâtiment agricole, accessoire ou non à un bâtiment principal, utilisé pour une période déterminée pour transformer l'eau d'érable provenant d'activités acéricoles qui ont lieu sur le terrain où il se situe.  Cabane à sucre cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture	Dâtimont tomonomico	Bâtiment sans fondation, installé ou érigé pour une fin spéciale et
cinq chambres meublées à une clientèle de passage à qui l'on sert le petit déjeuner. Synonyme de gîte touristique ou gîte du passant.  Bâtiment agricole, accessoire ou non à un bâtiment principal, utilisé pour une période déterminée pour transformer l'eau d'érable provenant d'activités acéricoles qui ont lieu sur le terrain où il se situe.  Cabane à sucre commerciale  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture	Bătiment temporaire	pour une période limitée.
petit déjeuner. Synonyme de gîte touristique ou gîte du passant.  Cabane à sucre  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture		Résidence unifamiliale où l'occupant offre en location un maximum de
Cabane à sucre  Bâtiment agricole, accessoire ou non à un bâtiment principal, utilisé pour une période déterminée pour transformer l'eau d'érable provenant d'activités acéricoles qui ont lieu sur le terrain où il se situe.  Cabane à sucre commerciale  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture	Bed and Breakfast	cinq chambres meublées à une clientèle de passage à qui l'on sert le
Cabane à sucre  pour une période déterminée pour transformer l'eau d'érable provenant d'activités acéricoles qui ont lieu sur le terrain où il se situe.  Cabane à sucre commerciale  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture		petit déjeuner. Synonyme de gîte touristique ou gîte du passant.
Cabane à sucre  pour une période déterminée pour transformer l'eau d'érable provenant d'activités acéricoles qui ont lieu sur le terrain où il se situe.  Cabane à sucre commerciale  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture	С	
Cabane à sucre  provenant d'activités acéricoles qui ont lieu sur le terrain où il se situe.  Cabane à sucre commerciale  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture		Bâtiment agricole, accessoire ou non à un bâtiment principal, utilisé
provenant d'activités acéricoles qui ont lieu sur le terrain où il se situe.  Cabane à sucre commerciale  Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture	Cabane à sucre	pour une période déterminée pour transformer l'eau d'érable
Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture		provenant d'activités acéricoles qui ont lieu sur le terrain où il se
transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture commerciale		situe.
transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture commerciale	Cahana à arrara	Cabane à sucre où l'on retrouve également des activités de
moyennant des frais.		transformation, dégustation sur place et où l'on sert de la nourriture
	commerciale	moyennant des frais.

Cadastre	Système d'immatriculation de la propriété foncière conçu pour désigner les immeubles aux fins de l'enregistrement (système de publication des droits réels immobiliers, et accessoirement des droits réels mobiliers et de certains droits personnels).	
Caractérisation environnementale	Document à l'échelle, effectué par un professionnel ou un technologue habilité à le faire, indiquant etillustrant les caractéristiques physiques et naturelles du site visé avant que quelconques interventionsn'aient eues lieu et contenant au minimum les éléments biophysiques suivants :  • La localisation de l'ensemble des éléments faisant partie du réseau hydrographique (cours d'eau, lacs et milieux humides) ainsi que l'identification de la ligne des hautes eaux, des rives et des mesures de protection applicables;  • La détermination des secteurs de pente forte selon les classes suivantes : moins de 30 %, 30 % à moins de 50 % et 50 % et plus;  • Localisation des superficies arbustives et arborescentes.	
Carrière	Endroit d'où l'on extrait à ciel ouvert des substances minérales consolidées, à partir d'un dépôt naturel.	
Cave	Partie inhabitable d'un bâtiment située sous le rez-de-chaussée et dont la moitié ou plus de la hauteur entre le plancher et le plafond est sous le niveau moyen du sol. La partie hors sol d'une cave doit avoir une hauteur maximale de 1,2 mètre au-dessus du niveau moyen du sol.	
Certificat de localisa- tion	Document accompagné d'un plan certifié par un arpenteur géomètre qui indique de façon précise à l'aide de cotes ou mesures une ou plusieurs constructions par rapport aux limites du terrain ou des terrains et par rapport aux rues adjacentes, et qui décrit les servitudes affectant un lot et les dérogations aux lois et règlements.	
Champ	Terre en culture, en pâturage, en prairie ou en friche susceptible d'être remise en culture en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles (Q-2, r.26).	
Chantier	Emplacement des travaux sur le site affecté.	
Chemin désigné	Sont de cette catégorie les chemins suivants : la route 202, la route 237, le chemin Perry des limites de Dunham au chemin North et le chemin Ridge.	

	Chamin carrecookle do atrustura normanante normattant la transport	
Chemin forestier	Chemin carrossable de structure permanente permettant le transport du bois, de personnes ou d'équipement du chemin public à l'aire d'empilement. Est considéré comme une structure permanente un aménagement ou un ouvrage qui implique notamment le déboisement, l'ensouchage, la mise en forme, le nivelage et le creusage de fossés.	
Chemin privé	Voie destinée à la circulation des véhicules automobiles appartenant à un particulier, à un groupe de particuliers, à une société, à une corporation ou à une association privée permettant l'accès aux propriétés adjacentes.	
Chemin public	Voie destinée à la circulation des véhicules automobiles et entretenue par une municipalité ou par le ministère des Transports du Québec.	
Chenil	Endroit aménagé de façon à servir à la garde, à l'élevage, au dressage et /ou à la pension de plus de trois chiens adultes. Fait exception à cette règle, les établissements vétérinaires.	
Clôture	Construction destinée à séparer une propriété ou partie d' propriété, d'une autre propriété ou d'autres parties de la mé propriété ou en interdire l'accès.	
Comble	Espace habitable qui se trouve dans le faîte d'un bâtiment, sous les versants du toit, et séparé des parties inférieures par un plancher.	
Conseil	Le conseil municipal de la municipalité de Stanbridge East.	
Construction	Assemblage ordonné de matériaux réunis afin de composer un élément distinct relié au sol ou fixé à une structure reliée au sol.	
Construction	Construction à caractère passager, destinée à des fins spéciales et	
temporaire	pour une période de temps pré-établie.	
Coupe	Abattage ou récolte d'arbres déficients, tarés, dépérissants,	
d'assainissement	endommagés ou morts dans un peuplement d'arbres.	
Coupe de conversion	Abattage d'un peuplement improductif suivi d'une préparation de terrain et d'un reboisement artificiel (plantation) d'essences commerciales.	
Coupe de succession	Abattage d'arbres matures dans un peuplement de résineux ou une peupleraie pour permettre à la régénération en place de croître.	
Coupe d'éclaircie	Opération sylvicole qui consiste à prélever de façon uniforme une portion du volume ligneux d'un peuplement.	

Coupe de	Abattage d'arbres morts ou ayant subi des dommages provoquant u		
récupération	dépérissement rapide de la matière ligneuse, par suite d'un		
	phénomène naturel tel la foudre, un chablis, le verglas.		
Coupe végétal	Superficie d'un terrain occupé naturellement par une végétation		
coupe vegetai	d'herbacés, d'arbustes et d'arbres.		
	Espace à ciel ouvert situé entre l'emprise d'une rue et le bâtiment ou		
	le prolongement imaginaire de son mur s'étendant sur toute la		
	longueur du terrain. La cour peut-être avant, latérale ou arrière		
	selon qu'elle donne sur une marge avant, latérale ou arrière.		
	RUE A		
	CAM.		
	CAR. \$ 1		
	CAR F O CLAT		
	CLAT.		
_	C.LAT. C.AR. C.LAT.		
Cour			
	CLAT.		
	RUE CLAT.		
	CAR		
	CLAT		
	CLAT.		
	CLAT.		
	Légende :		
	C.AR: Cour arrière		
	C.A.M.: Cour avant minimale  Adresse		
	C.LAT.: Cour latérale Civique		
	Marge avant  Limite de propriété  Marge avant		
	minimale		

Cour de ferraille  Cour de rebuts	Signifie un espace découvert, clôturé ou non, destiné à faire d'une manière non limitative, l'entreposage de carcasses de véhicules automobiles, de pièces métalliques, de ferraille, la récupération de tels objets dans le but d'en faire la revente, le traitement de tels objets en vue d'en récupérer les matières premières et d'en effectuer la revente ou d'en disposer autrement.  Signifie un espace découvert, clôturé ou non, où sont accumulés ou amoncelés des rebuts ou des matériaux usagés en vue de la revente.  Tout cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui
Cours d'eau	ont été créés ou modifiés par une intervention humaine, à l'exception:  1º des cours d'eau ou portion de cours d'eau qui relèvent de la seule juridiction du gouvernement du Québec et qui sont déterminés par le décret numéro 1292-2005 en date du 20 décembre 2005 (2005, G.O.2, 7381 A);  Note: Il n'y en a aucun dans la MRC Brome-Missisquoi;  2º d'un fossé de voie publique;  3º d'un fossé mitoyen au sens de l'article 1002 du Code civil du Québec, qui se lit comme suit:  «Tout propriétaire peut clore son terrain à ses frais, l'entourer de murs, de fossés, de haies ou de toute autre clôture. Il peut également obliger son voisin à faire sur la ligne séparative, pour moitié ou à frais communs, un ouvrage de clôture servant à séparer leurs fonds et qui tienne compte de la situation et de l'usage des lieux.»  4º d'un fossé de drainage qui satisfait aux exigences suivantes:  a) utilisé aux seules fins de drainage et d'irrigation;  b) qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine;  c) dont la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares.
Cours d'eau à débit intermittent	Cours d'eau ou partie d'un cours d'eau dont l'écoulement dépend directement des précipitations et dont le lit est complètement à sec à certaines périodes. Il ne faut pas considérer comme intermittent un cours d'eau dont les eaux percolent sous le lit sur une partie du parcours.

Cours d'eau à débit régulier	Cours d'eau qui coule en toute saison, pendant les périodes de forte pluviosité comme pendant les périodes de faible pluviosité ou de sécheresse.	
Couvert arborescent ou arbustif	Superficie d'un terrain occupé par la projection au sol du feuillage (feuilles ou aiguilles) d'un arbre ou d'un arbuste. Ce couvert peut être continu ou non.	
Couvert végétal	Superficie d'un terrain occupé par un couvert végétal idéalement composé des trois strates de végétation soit d'herbacés, d'arbustes et d'arbres.	
D		
Déblai	Travaux qui consistent à enlever de la terre, du sable, de la pierre, du roc ou tout autre matériau similaire pour niveler ou creuser le sol.	
Déboisement	Coupe de plus de 40% des tiges de dix centimètres et plus à 1,3 mètre du sol à l'intérieur d'une surface donnée.	
Demi-étage	Étage supérieur d'un bâtiment dont la superficie de plancher, mesurée dans ses parties où la hauteur du plafond est égale ou supérieure à 2,30 mètres, est supérieure à 40 % mais inférieure à 65 % de la superficie totale de ce plancher.	
E		
Empattement	Partie de la fondation qui est prévue pour distribuer les charges aux matériaux porteurs ou aux pieux et présentant une surface d'appui plus large que celle de l'ouvrage supporté.	
Emprise de rue	Portion de terrain délimitée au cadastre ou par contrat notarié, occupée ou destinée à être occupée par une rue et ses aménagements connexes (fossés, bermes, ouvrages d'utilité publique, etc.).	
Enseigne	Un tableau ou un panneau portant une inscription, une figure ou un emblème ou toute autre indication se rapportant à l'activité exercée sur le terrain où il est érigé.	
Enseigne clignotante	Enseigne lumineuse sur laquelle l'intensité de la lumière ou la couleur n'est pas maintenue constante ou stationnaire.	
Enseigne éclairée par	Enseigne sur laquelle est projetée une lumière en provenance d'une	
réflexion	source lumineuse à intensité constante placée à distance de celle-ci.	
Enseigne lumineuse	Enseigne conçue pour émettre une lumière artificielle au moyen d'une source lumineuse placée à l'intérieur de parois translucides; englobe les enseignes constituées de tubes fluorescents.	

	Enseigne installée, montée, fabriquée sur un véhicule, une partie du	
	véhicule, matériel roulant, support portatif ou autrement amovible.	
Enseigne mobile	Ne s'applique pas à l'identification commerciale d'un véhicule, pourvu	
	qu'il ne soit pas utilisé dans l'intention manifeste de constituer un	
	panneau réclame pour un produit, un service ou une activité.	
	Secteur identifié en fonction de critères d'intérêt patrimonial tel	
<b>Ensemble patrimonial</b>	qu'identifié au plan d'urbanisme de la municipalité de Stanbridge	
	East.	
	Activité consistant à déposer sur un terrain ou sur des structures	
Entroposado ovtáriour	situées sur un terrain, des objets, de la marchandise, des matériaux,	
Entreposage extérieur	des produits, des véhicules ou toute autre chose naturelle ou conçue	
	par l'être humain.	
Entrepôt	Tout bâtiment ou partie de bâtiment où sont placés ou entreposés	
Entrepot	des objets, des matériaux ou des marchandises quelconques.	
Éolienne	Tout ouvrage servant à la production d'énergie électrique à partir de	
collenne	la ressource vent.	
	Ouvrage accessoire dont la hauteur, calculée entre le sol et le haut	
Éolienne domestique	des pales, est égale ou inférieure à 25 mètres et servant à la	
	production d'énergie électrique à partir de la ressource vent.	
Érosion	Mécanisme où les particules du sol sont détachées et déplacées de	
Erosion	leur point d'origine sous l'impact de l'eau, du vent ou de la gravité.	
	Espace hors-rue contigu à un bâtiment ou à un groupe de bâtiments,	
Espace de	réservé au stationnement temporaire durant les opérations de	
chargement et de	chargement et de déchargement des véhicules de transport. L'aire	
déchargement	de chargement et de déchargement inclut l'espace de chargement et	
	de déchargement ainsi que le tablier de manoeuvre.	
Espace de	Ecnaco réconé au stationnement d'un véhicule	
stationnement	Espace réservé au stationnement d'un véhicule.	

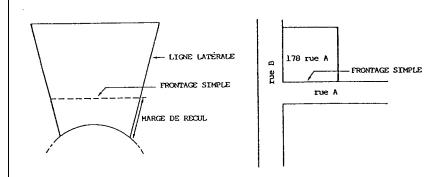
	Sont considérées comme comme	rciales, les essences forestières
	suivantes :	icialization in calletes
	Salvantes :	
	Bouleau blanc	Frêne
	Bouleau gris	Hêtre à grandes feuilles
	Bouleau jaune	Mélèze
	Caryer	Noyer
	Cerisier tardif	Orme blanc d'Amérique
	Chêne à gros fruits	Orme rouge
	Chêne bicolore	Ostryer de Virginie
Essences	Chêne blanc	Peuplier à grandes dents
commerciales	Chêne rouge	Peuplier baumier
	Épinette blanche	Peuplier faux tremble (tremble)
	Épinette noire	Pin blanc
	Épinette de Norvège	Pin gris
	Épinette rouge	Pin rouge
	Érable argenté	Pruche de l'Est
	Érable à sucre	Sapin baumier
	Érable noir	Tilleul d'Amérique
	Érable rouge	Thuya de l'est
		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
	Partie d'un bâtiment dont la hauteur n'est pas inférieure à 2,4m ni	
	supérieure à 3,6m, délimitée par la face supérieure de	
	celle du plafond situé immédiateme	nt au-dessus. Une cave, un sous-
	sol, un grenier, un comble et ui	•
Étage	comptés comme un étage.	·
	Sur un terrain en pente lorsque la cave ou le sous-sol d'une	
	construction est apparent sur plus de la moitié du pourtour du	
	bâtiment, ceux-ci doivent être considérés comme ui	
4	Exposition de produits à l'extérieur d'un bâtiment durant les heures	
Étalage extérieur	d'affaires.	
État naturel	État d'un lieu colonisé par les s	trates de végétation composées
	d'herbacés, d'arbustes et d'arbres.	

F		
Façade principale d'un	Mur d'un bâtiment faisant face à la rue pour laquelle l'adresse du	
bâtiment	bâtiment principal a été attribuée par la municipalité.	
Datiment		
Fondation	Ensemble des éléments structuraux de fondation, semelles, radiers	
Fondation	ou pieux, qui transmettent les charges d'un bâtiment au sol ou au roc	
	sur lequel il s'appuie.	
	Sont considérés comme un fossé, les fossés de voie publique, les	
	fossés mitoyens au sens de l'article 1002 du Code civil du Québec et	
	les fossés de drainage qui satisfont les exigences suivantes :	
	a) utilisé aux seules fins de drainage et d'irrigation;	
Fossé	b) qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine;	
	c) dont la superficie du bassin versant est inférieure à 100	
	hectares.	
	La portion d'un cours d'eau qui sert de fossé n'est pas considérée	
	comme un fossé.	
F	Équipement à combustion ou à procédé de pyrolyse destiné au	
Fournaise extérieure	chauffage ou à l'alimentation énergétique d'un bâtiment.	
	Cumul de la mesure du frontage simple et de la mesure longeant la	
	ligne de rivage ou le cas échéant, opposée à la première : ligne avant	
	+ ligne arrière.	
	Dans le cas d'un lot ou d'un terrain irrégulier où il serait impossible	
	d'identifier la ligne arrière, cette dernière sera la mesure entre les	
	lignes latérales du lot prises parallèlement au frontage simple et	
	passant par le point arrière le moins saillant du lot.	
	passante par le pointe arriere le monto samante da tota	
Frontage double		
	()	
	LIGNE ARRIÈRE	

## Mesure horizontale prise entre les lignes latérales d'un lot ou d'un terrain longeant la ligne d'emprise d'un chemin public ou privé existant ou projeté. Dans le cas des terrains situés à l'extérieur ou à l'intérieur d'une courbe, le frontage simple se mesure à la marge de recul avant calculée le long des lignes latérales.

Lorsqu'un lot est bordé par plus d'un chemin public ou privé existant ou projeté, le frontage simple se calcule sur la façade du lot qui porte ou qui portera l'adresse civique. Cette mesure se calcule à partir du point d'intersection des deux lignes de rue ou leur prolongement.

## Frontage simple



G	
Gabion	Aménagement réalisé en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau à l'aide
	d'une cage métallique faite de matériel résistant à la corrosion, dans
	laquelle des pierres de carrière ou de champ sont déposées.
Galerie	Plate-forme couverte, en saillie sur les murs d'un bâtiment et
Galerie	comportant un escalier extérieur.
Garage automobile	Bâtiment ou partie de bâtiment utilisé à des fins commerciales dans
Garage automobile	lequel des véhicules sont remisés, réparés, exposés ou lavés.
	Bâtiment accessoire ou partie de bâtiment attaché au bâtiment
Garage	principal et servant ou devant servir au stationnement du ou des
	véhicules de l'occupant.
Gazebo	Construction élevée dans un jardin, un parc, une cour et destinée à
	servir d'abri avec ou sans toit. Gazebo est également synonyme de :
	pavillon, gloriette, kiosque et belvédère.

Gravière  Gîte touristique ou gîte du passant	Endroit d'où l'on extrait à ciel ouvert des substances minérales non consolidées, y compris du sable ou du gravier, à partir d'un dépôt naturel, à des fins commerciales ou industrielles, et ce, dans le respect des lois et règlements en vigueur.  Résidence unifamiliale où l'occupant offre en location un maximum de cinq chambres meublées à une clientèle de passage à qui l'on sert le petit déjeuner. Synonyme de Bed and Breakfast.
Habitation	Bâtiment destiné à une utilisation et à une occupation résidentielle par une ou plusieurs personnes. Une maison de pension, un hôtel, un motel, ne sont pas une habitation au sens du présent règlement.
Habitation d'hébergement en milieu familial Hauteur d'un bâtiment	Tout bâtiment accueillant des personnes âgées, malades ou en perte d'autonomie occupant en permanence une chambre moyennant rémunération pour le gîte et le couvert.  La mesure verticale d'un bâtiment prise entre la ligne moyenne du niveau du sol entourant le bâtiment et le faîte du toit.
I	
Îlot déstructuré	Zone bénéficiant d'une autorisation pour la construction de résidence accordée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec en vertu de la décision du 11 avril 2012 rectifiée le 1 <sup>er</sup> avril 2014 et portant le numéro 372362.
Immunisation	L'immunisation d'une construction, d'un ouvrage ou d'un aménagement consiste à l'application de différentes mesures visant à apporter la protection nécessaire pour éviter les dommages qui pourraient être causés par une inondation.
Ingénieur forestier	Personne membre de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.
Inspecteur en bâtiment	Officier nommé par le conseil pour faire observer les règlements d'urbanisme de la municipalité.
Intervention	Toute forme d'activité humaine se traduisant par une construction, un ouvrage ou des travaux.
K	
Kiosque de vente de produits agricoles	Construction servant à la vente de produits agricoles (fruits, légumes, arbres de Noël, produits de l'érable, etc.) rattachés à une entreprise agricole et située sur le même terrain que celle-ci.

L	
Lac	Une cuvette ou une dépression, qui présente des caractéristiques morphométriques particulières (forme, profondeur, longueur, largeur, périmètre, etc.), qui draine un territoire plus ou moins grand et qui accumule l'eau ainsi que tout ce qu'elle transporte.
Ligne de rue	Ligne qui sépare la rue des terrains qui la bordent.
Ligne de terrain	Ligne de division entre un ou des terrains voisins ou une ligne de rue. Cette ligne peut être avant, arrière ou latérale.

Ligne qui sert à délimiter le littoral et la rive des lacs, cours d'eau et milieux humides. La ligne des hautes eaux d'un lac et d'un cours d'eau se situe à la ligne naturelle des hautes eaux, c'est-à-dire : a) à l'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres, ou s'il n'y a pas de plantes aquatiques, à l'endroit où les plantes terrestres s'arrêtent en direction du plan d'eau. Les plantes considérées comme aquatiques sont toutes les plantes hydrophytes incluant les plantes submergées, les plantes à feuilles flottantes, les plantes émergentes et les plantes herbacées et ligneuses émergées, caractéristiques des marais et marécages ouverts sur des plans d'eau. b) dans le cas où il y a un ouvrage de retenue des eaux, à la cote maximale d'exploitation de l'ouvrage hydraulique pour Ligne des hautes eaux la partie du plan d'eau situé en amont; c) dans le cas où il y a un mur de soutènement légalement érigé, à compter du haut de l'ouvrage; À défaut de pouvoir déterminer, la ligne des hautes eaux à partir des critères précédents, celle-ci peut être localisée comme suit : d) si l'information est disponible, à la limite des inondations de récurrence de (deux) 2 ans, laquelle est considérée équivalente à la ligne établie selon les critères botaniques définis précédemment au point a). La ligne des hautes eaux d'un milieu humide s'établit là où la végétation n'est pas typique des milieux humides et où les sols ne sont pas hydromorphes. S'ils ne sont pas cartographiés ou autrement identifiés dans un règlement ou une résolution, l'établissement des limites d'un milieu humide doit être effectué par un professionnel ou un technologue habilité à le faire. Partie des lacs, des cours d'eau et des milieux humides qui s'étend à Littoral partir de la ligne des hautes eaux vers le centre du plan d'eau ou du milieu humide.

Loft	Espace aménagé à l'étage d'un garage privé isolé accessoire à une
	habitation unifamiliale isolée et servant d'usage accessoire au
	bâtiment principal.
	Une ou plusieurs pièces destinées à servir de domicile à un seul
Logement	ménage et qui comporte des installations sanitaires, du chauffage,
	des installations de cuisson et un espace pour dormir.
	Logement supplémentaire intégré au bâtiment principal occupé par
Logement	des personnes ayant un lien de parenté ou d'alliance, y compris par
intergénération	l'intermédiaire d'un conjoint de fait, avec le propriétaire ou l'occupant
	du logement principal.
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.
1.1	Fonds de terre identifié et déterminé sur un plan de cadastre fait et
Lot	déposé conformément au Code civil et à la Loi sur le cadastre.
	Opération de division, subdivision, redivision ou resubdivision d'un
Lotissement	terrain en lots, préalable à une opération cadastrale.
M	
	Tout véhicule motorisé dont la masse nette est supérieure à 3 000
Machinerie lourde	kilogrammes.
	Habitation unifamiliale fabriquée en usine, transportable ou
	déménageable, construite de façon à être remorquée telle quelle et à
	être branchée à des services publics ou à une installation septique
Maison mobile	conforme au règlement Q-2, r.8. et conçue pour être habitée en
	permanence. Une maison mobile a une largeur supérieure à 3m et
	une longueur supérieure à douze mètres.
	Habitation unifamiliale fabriquée en usine conformément aux
	exigences des codes de construction en vigueur, transportable en
Maison modulaire ou	deux ou plusieurs parties ou modules et conçue pour être montée,
préfabriquée	par juxtaposition ou superposition, sur des fondations permanentes,
	au lieu même qui lui est destiné.
	Lieu où des producteurs agricoles, des artisans et des artistes
Marché champêtre	
	vendent leurs produits ou des produits du terroir.
	Prescription de la réglementation municipale par zone ou par secteur
Marge de recul	établissant la limite à partir de la ligne avant, arrière et/ou latérale du
	lot en deçà de laquelle il est interdit d'ériger une construction sauf
	exception.

Milieu humide	Site saturé d'eau ou inondé pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition de la végétation. Ce terme couvre une large gamme d'écosystèmes, tels que les étangs, les marais, les marécages et les tourbières. Ces sols minéraux ou organiques sont influencés par de mauvaises conditions de drainage alors que la végétation se compose essentiellement d'espèces ayant une préférence pour les lieux humides ou d'espèces tolérant des inondations périodiques.  Pour les fins de la réglementation d'urbanisme un milieu humide, tel que décrit précédemment, correspond exclusivement à :  a) un site, sans lien hydrologique et ayant une superficie de 0,5 hectare et plus;  b) un site, sans égard de sa superficie, alimenté par un cours d'eau.
Mesures de contrôle de l'érosion	Technique ou méthode mise en place et ayant pour rôle de contrôler les particules du sol qui sont détachées et déplacées lors de divers types d'interventions.
Municipalité	La municipalité de Stanbridge East.
Mur coupe-feu	Cloison construite de matériaux incombustibles qui divise un ou des bâtiments contigus afin d'empêcher la propagation du feu et qui offre le degré de résistance au feu exigé par les codes de construction en vigueur en maintenant sa stabilité structurale pendant le temps correspondant à sa durée de résistance au feu.
Mur de soutènement	Ouvrage conçu pour retenir ou appuyer des matériaux de remblais, le sol en place ou une partie de terrain.
Mur mitoyen	Mur utilisé en commun par deux bâtiments contigus ou deux propriétés.
N	
Nacelle	Infrastructure située en haut de la tour supportant une éolienne et qui contient, entre autres, le système d'entraînement.
Niveau moyen du sol	La moyenne de niveau du sol mesuré le long de chaque mur extérieur du bâtiment.
0	
Opération cadastrale	Modification cadastrale prévue au premier alinéa de l'article 3043 du Code civil du Québec.

	To the construction to the standard back the standard section to the standard section of the section of the standard section o
Ouvrage	Toute construction, toute structure, tout bâtiment, de même que leur édification, leur modification ou leur agrandissement et toute
	utilisation d'un fonds de terre pouvant engendrer une modification
	des caractéristiques intrinsèques d'un emplacement ou d'un terrain et
	de son couvert végétal.
P	
	Enseigne ou panneau annonçant une entreprise, une profession, un
_ , ,	service, un établissement, une activité, un lieu, une destination, un
Panneau réclame	événement, un divertissement, un produit ou un projet localisé,
	exercé, rendu ou offert ailleurs que sur le terrain où l'enseigne ou le
	panneau est placé.
	Bâtiment accessoire à une habitation unifamiliale situé sur le même
Pavillon-jardin	terrain que celle-ci pouvant servir d'usage résidentiel complémentaire
	à l'habitation principale, par exemple, à titre de maison d'invités.
	Un regroupement de plusieurs éoliennes reliées entre elles par un
	réseau de câbles électriques. Un parc d'éoliennes comprend
Parc d'éoliennes	également toute l'infrastructure complémentaire à la production et au
	transport d'électricité incluant les chemins et le poste de
_	raccordement à un réseau public.
Passage piétonnier	Passage public réservé exclusivement à l'usage des piétons.
	Inclinaison du terrain calculée du haut du talus au bas du talus sur
Pente	une distance de 50 mètres. Définition applicable uniquement aux
	dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres.
Périmètre urbain ou	Secteur à l'intérieur duquel est concentré la croissance urbaine, les
d'urbanisation	équipements et les infrastructures communautaires tel qu'identifié au
	schéma d'aménagement de la MRC Brome Missisquoi.
Peuplement ou	Unité de base en aménagement forestier. Groupement d'arbres ayant
peuplement forestier	des caractéristiques dendrométriques (âge, forme, hauteur, densité
papiement forestiel	et composition) similaires sur une certaine superficie.
	Un peuplement forestier est considéré comme « résineux » lorsque
Peuplement résineux	les essences résineuses comptent plus de 75% des tiges
	commerciales. Les essences résineuses sont les suivantes : pin blanc,
	pin rouge, pin gris, épinette blanche, épinette noire, épinette de
	Norvège, épinette rouge, mélèze, pruche de l'Est, Thuya de l'Est et
	sapin baumier.

	<del>,</del>
Peupleraie	Une peupleraie est un peuplement feuillu où le peuplier compte plus de 50% des tiges commerciales. Le peuplier comprend les essences suivantes: le peuplier à grandes dents, le peuplier faux tremble, le peuplier baumier et le peuplier deltoïde.
Pergola	Petite construction érigée dans un parc, un jardin, etc., faite de poutres horizontales en forme de toiture, soutenues par des colonnes, qui sert ou qui peut servir de support à des plantes grimpantes.
Perré	Enrochement aménagé en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau constitué exclusivement de pierres des champs ou de pierres de carrière excluant le galet.
Perron	Plateforme munie d'un petit escalier extérieur se terminant au niveau de l'entrée d'un bâtiment et donnant accès au rez-de-chaussée.
Piscine	Bassin artificiel extérieur conçu pour la natation et la baignade dont la profondeur de l'eau atteint plus d'un mètre. Fait exception à cette règle les étangs et les lacs artificiels.
Piscine creusée	Piscine dont la partie enfouie atteint 0,33 mètre ou plus, sous le niveau du terrain.
Piscine hors terre	Piscine gonflable ou non dont le fond atteint moins de 0,33 mètre sous le niveau du terrain. Un bain à remous extérieur est considéré comme une piscine hors terre aux fins du présent règlement.
Plan de gestion des sols et des eaux de ruissellement	Plan et devis techniques ou document effectué par un professionnel ou un technologue habilité à le faire et résumant la façon dont le site des travaux, soumis à l'émission d'un permis relatif à des travaux de remaniement du sol, sera protégé pour éviter de l'érosion, pour protéger les sols mis à nu, pour éviter le transport de sédiments et pour protéger le couvert forestier.
Plan d'implantation	Plan projet montrant les dimensions, la forme et la superficie d'un lot et sur lequel le ou les bâtiments futurs sont localisés par rapport aux lignes dudit lot.
Plan d'urbanisme	Document adopté sous forme de règlement par la Municipalité et qui définit, entre autres, les grandes orientations d'aménagement du territoire et les grandes affectations du sol, ainsi que les densités de son occupation.
Porche	Construction en saillie qui abrite la porte d'entrée d'un bâtiment.

	5
Pourcentage	Proportion en pourcentage d'un terrain sur lequel un ou des
d'occupation du sol	bâtiments sont ou peuvent être érigés par rapport à l'ensemble de
	celui-ci.
	Étage situé au-dessus ou immédiatement au-dessus du niveau du
Premier étage	sol. Le rez-de-chaussée constitue le premier étage au sens du
	présent règlement.
Profondeur moyenne	Mesure obtenue en divisant la superficie du lot par son frontage
	simple.
	Projet visant la construction d'un ou plusieurs bâtiments principaux et
	le lotissement de un ou plusieurs terrains peu importe l'usage. Sont
Projet de	exclus, le lotissement d'un terrain qui n'est pas destiné à recevoir de
développement	bâtiment principal ainsi que les projets à des fins résidentielles
	composés de moins de trois bâtiments principaux ou constitués de
	moins de trois lots contigus nécessitant ou non la création d'une rue.
Propriétaire	Signifie toute personne morale ou physique qui possède un
Proprietaire	immeuble.
	Lot(s) ou partie(s) de lot individuel(s), ou ensemble de lots ou de
Propriété foncière	parties de lot contigus dont le fonds de terrain appartient à un même
	propriétaire.
R	
Remaniement des	Tout travail des sols effectué avec ou sans machinerie notamment, la
	•
sols	mise à nu, le nivellement, l'excavation, le déblai et le remblai.
sols	mise à nu, le nivellement, l'excavation, le déblai et le remblai.  Travaux consistant à rapporter des matériaux à la surface naturelle
sols Remblai	Travaux consistant à rapporter des matériaux à la surface naturelle
	Travaux consistant à rapporter des matériaux à la surface naturelle du sol ou à remplir une cavité de façon à rehausser (ou élever) des
Remblai	Travaux consistant à rapporter des matériaux à la surface naturelle du sol ou à remplir une cavité de façon à rehausser (ou élever) des lots ou des terrains en totalité ou en partie avec de la terre, du sable,
	Travaux consistant à rapporter des matériaux à la surface naturelle du sol ou à remplir une cavité de façon à rehausser (ou élever) des lots ou des terrains en totalité ou en partie avec de la terre, du sable, de la pierre, du roc ou tout autre matériel similaire.
Remblai	Travaux consistant à rapporter des matériaux à la surface naturelle du sol ou à remplir une cavité de façon à rehausser (ou élever) des lots ou des terrains en totalité ou en partie avec de la terre, du sable, de la pierre, du roc ou tout autre matériel similaire.  Bâtiment accessoire servant de rangement pour les équipements
Remblai	Travaux consistant à rapporter des matériaux à la surface naturelle du sol ou à remplir une cavité de façon à rehausser (ou élever) des lots ou des terrains en totalité ou en partie avec de la terre, du sable, de la pierre, du roc ou tout autre matériel similaire.  Bâtiment accessoire servant de rangement pour les équipements nécessaires au déroulement des activités de l'usage principal.
Remblai	Travaux consistant à rapporter des matériaux à la surface naturelle du sol ou à remplir une cavité de façon à rehausser (ou élever) des lots ou des terrains en totalité ou en partie avec de la terre, du sable, de la pierre, du roc ou tout autre matériel similaire.  Bâtiment accessoire servant de rangement pour les équipements nécessaires au déroulement des activités de l'usage principal.  Processus par lequel un espace dégradées ou artificielles retrouvent une végétation naturelle, composée d'espèces herbacées, arbustives et arborescentes.
Remblai  Remise  Renaturalisation	Travaux consistant à rapporter des matériaux à la surface naturelle du sol ou à remplir une cavité de façon à rehausser (ou élever) des lots ou des terrains en totalité ou en partie avec de la terre, du sable, de la pierre, du roc ou tout autre matériel similaire.  Bâtiment accessoire servant de rangement pour les équipements nécessaires au déroulement des activités de l'usage principal.  Processus par lequel un espace dégradées ou artificielles retrouvent une végétation naturelle, composée d'espèces herbacées, arbustives et arborescentes.  Réseau public ou privé de distribution d'eau potable ou de collecte
Remblai  Remise  Renaturalisation  Réseau d'aqueduc et	Travaux consistant à rapporter des matériaux à la surface naturelle du sol ou à remplir une cavité de façon à rehausser (ou élever) des lots ou des terrains en totalité ou en partie avec de la terre, du sable, de la pierre, du roc ou tout autre matériel similaire.  Bâtiment accessoire servant de rangement pour les équipements nécessaires au déroulement des activités de l'usage principal.  Processus par lequel un espace dégradées ou artificielles retrouvent une végétation naturelle, composée d'espèces herbacées, arbustives et arborescentes.  Réseau public ou privé de distribution d'eau potable ou de collecte des eaux usées, autorisé en vertu de la Loi sur la qualité de
Remblai  Remise  Renaturalisation	Travaux consistant à rapporter des matériaux à la surface naturelle du sol ou à remplir une cavité de façon à rehausser (ou élever) des lots ou des terrains en totalité ou en partie avec de la terre, du sable, de la pierre, du roc ou tout autre matériel similaire.  Bâtiment accessoire servant de rangement pour les équipements nécessaires au déroulement des activités de l'usage principal.  Processus par lequel un espace dégradées ou artificielles retrouvent une végétation naturelle, composée d'espèces herbacées, arbustives et arborescentes.  Réseau public ou privé de distribution d'eau potable ou de collecte

Réseaux majeurs	Les gazoducs et oléoducs ne faisant pas partie d'un réseau de distribution, les postes de compression et de comptage. Les lignes de transport d'électricité de 120 kV et plus inclusivement (incluant les lignes et les postes). Les antennes émettrices et réceptrices de radiodiffusion et de télédiffusion, de transmission par micro-ondes, de radiocommunication et de câblodistribution et les bâtiments afférents, à l'exception des antennes utilisées à des fins domestiques.
Résidence de	Habitation meublée, exploitée par une personne et offerte en location
tourisme	à des touristes contre rénumération, sur une base périodique.
Résidence saisonnière	Bâtiment, roulotte ou véhicule motorisé, accessoire à une exploitation agricole et servant, pour une période de temps limitée, à héberger les employés agricoles de cette exploitation.
Revégétalisation	Technique visant à implanter des espèces herbacées, arbustives et arborescentes s'intégrant au milieuvisé dans le but d'accélérer la reprise végétale.
Rez-de-chaussée	Signifie l'étage situé immédiatement au-dessus du niveau du sol et au-dessus de la cave et du sous-sol.
Risberme	Ouvrage de remblai végétalisé visant à concentrer l'eau de ruissellement en provenance d'une terre agricole vers un déversoir afin de résoudre une problématique d'érosion.  Risberme  3 m  60 cm
	Bande de terre qui borde les lacs, les cours d'eau et les milieux
Rive	humides et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne
	des hautes eaux.

<b>_</b>	
	Véhicule monté sur roues ou non, servant uniquement à des fins récréatives, utilisé de façon saisonnière (moins de 180 jours par
	année) ou destiné à l'être, comme lieu où des personnes peuvent
Decile He	demeurer, manger et dormir et construit de façon telle qu'il puisse
Roulotte	être attaché à un véhicule moteur ou poussé ou tiré par un tel
	véhicule moteur. Une roulotte a une longueur maximale de 12
	mètres. Un autobus ou un camion transformé afin d'être habitable
	n'est pas considéré comme une roulotte.
Rue	Voie de circulation publique ou privée permettant la circulation des
Ruc	véhicules et servant de moyen d'accès aux terrains qui la bordent.
Rue privée	Rue qui n'appartient ni à la municipalité ni à une autre autorité
Mac privee	gouvernementale. Synonyme de chemin privé.
Rue publique	Rue qui appartient à la municipalité ou à une autre autorité
	gouvernementale. Synonyme de chemin public.
S	
	Endroit où l'on extrait à ciel ouvert des substances minérales non
Sablière	consolidées y compris du sable ou du gravier, à partir d'un dépôt
	naturel, à des fins commerciales ou industrielles, et ce, dans le
	respect des lois et règlements en vigueur.
Contanua milanta	Secteur de la municipalité de Stanbridge East voué à des fins
Secteur agricole	agricoles et correspondant à l'affectation agricole dynamique telle
dynamique	qu'illustrée au schéma d'aménagemnt révisé deuxième remplacement de la MRC Brome Missisquoi.
	Portion d'une aire de coupe servant à contrôler l'uniformité du
Secteur de coupe	prélèvement. Cet espace exclut les chemins forestiers et les virées
	ainsi que les aires d'empilement ou de tronçonnage.
Secteur de pente forte	Dénivellation comprise entre le haut et le bas d'un talus dont la pente
-	moyenne est de 30% et plus sur une hauteur d'au moins 5 mètres.
Sentier de débardage	Voie de pénétration temporaire pratiquée dans un peuplement
ou de débusquage	forestier avant ou pendant l'exécution d'abattage d'arbres et servant
	ensuite à transporter le bois depuis la souche jusqu'aux aires
	d'empilement.
Sentier pour piétons	Passage public réservé exclusivement à l'usage des piétons.
Serre	Construction servant à la culture des plantes, des fruits et des
33.13	légumes à des fins commerciales.

	Construction accessoire servant à des fins personnelles pour la
Serre domestique	culture des plantes, des fruits et des légumes qui ne sont pas
	destinés à la vente.
	Comprend les réseaux d'utilité publique, tels que électricité, gaz,
Service d'utilité publique	téléphone, aqueduc, égout ainsi que leurs bâtiments et équipements
	accessoires.
	Ensemble des services de garde à l'enfance conformes à la <u>Loi sur les</u>
	services de gardes (L.R.Q., c.S-4.1), soit :
	- les services de garde en garderie;
	- les services de garde en halte-garderie;
Services de garde à	- les services de garde en jardin d'enfants;
l'enfance	- les services de garde en milieu familial reconnu par une agence
	de services de garde en milieu familial;
	- les services de garde en milieu familial non reconnu par une
	agence de services de garde en milieu familial;
	- les services de garde en milieu scolaire.
	Droit réel d'une personne ou d'un organisme public d'utiliser une
Servitude	partie de la propriété d'une autre personne, normalement pour le
	passage des piétons, des véhicules ou des services d'utilité publique.
	Superficie de coupe d'un terrain boisé visée par le certificat
Site de coupe	d'autorisation d'abattage d'arbres.
	Partie habitable d'un bâtiment située sous le rez-de-chaussée et dont
	plus de la moitié de la hauteur entre le plancher et le plafond est au-
Sous-sol	dessous du niveau moyen du sol. La partie hors sol d'un sous-sol doit
	avoir une hauteur maximale de 1,2 mètre au-dessus du niveau
	moyen du sol.
	Superficie de plus d'un demi-hectare d'un seul tenant dont la hauteur
	de la couverture arbustive ou arborée est supérieure à deux mètres
	et couvre plus de 40% de cette superficie. On entend par un seul
Superficie forestière	tenant, toute surface située à moins de 100 mètres l'une de l'autre.
	Cette définition s'applique seulement aux dispositions relatives aux
	éoliennes.
	Superficie correspondant à la projection des murs extérieurs d'un
Superficie	
d'implantation au sol	bâtiment sur le sol, en excluant les escaliers, les balcons, les
	marquises, les terrasses extérieures et les perrons.

Surface	Correspond à la surface d'un terrain où on a exclu les surfaces
d'imperméabilisation	recouvertes de végétation permanente.
Т	
Table champêtre	Lieu où des repas composés majoritairement de produits de la ferme sont offerts moyennant des frais. Des visites commentées de la ferme, l'observation de la faune, des balades en tracteur ou à cheval peuvent également être offerts. Des produits culinaires fabriqués sur place peuvent être vendus aux visiteurs.
Talus	Surface de terrain en pente ou inclinée.
Tambour	Porche fermé de façon saisonnière afin de mieux isoler l'entrée d'un bâtiment.
Terrain	Espace de terre d'un seul tenant formé d'un ou plusieurs lots ou parties de lots et servant ou destiné à servir de site pour l'érection de bâtiments ou à tout usage prévu à la réglementation en vigueur.
Terrain desservi	Terrain situé en bordure d'une rue où se trouve un réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire, ou terrain se trouvant en bordure d'une rue où un règlement autorisant l'installation de ces deux services est en vigueur, ou terrain se trouvant en bordure d'une rue où une entente entre le promoteur et la municipalité a été conclue relativement à l'installation d'un réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire.
Terrain non desservi	Terrain situé en bordure d'une rue où les services d'aqueduc et d'égout sanitaire ne sont pas prévus ou réalisés.
Terrain partiellement desservi	Terrain situé en bordure d'une rue où se trouve un réseau d'aqueduc ou d'égout sanitaire, ou terrain se trouvant en bordure d'une rue où un règlement autorisant l'installation d'un réseau d'aqueduc ou d'égout sanitaire est en vigueur, ou terrain se trouvant en bordure d'une rue où une entente entre un promoteur et la Municipalité a été conclue relativement à l'installation d'un réseau d'aqueduc ou d'égout sanitaire.
Terrain riverain	Terrain situé en bordure d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un milieu humide.
Tige commerciale ou tige d'essence commerciale	Arbre en vie ou montrant des signes de vie, faisant partie des essences commerciales et ayant un diamètre supérieur ou égal à 10 centimètres mesuré à une hauteur de 1,3 mètre au-dessus du niveau du sol ou 12 centimètres mesurés à 0,3 mètre au-dessus du niveau du sol.

Travaux d'amélioration agricole	Sont de cette catégorie, les travaux de nature à améliorer la productivité d'un site à des fins agricoles, notamment : le labourage, le hersage, le drainage, le scarifiage et les travaux mécanisés de nature à augmenter la superficie cultivable.
Travaux	Sont de cette catégorie, les travaux de nature à améliorer la
d'amélioration	productivité d'un site à des fins forestières, notamment : la coupe de
forestière	conversion et le reboisement.
U	
Urgence	Situation extrême où tout délai encouru sans intervention peut
environnementale	aggraver la situation.
Usage	Fins pour lesquelles un terrain ou une partie de terrain, un bâtiment ou une partie de bâtiment, une structure ou leurs bâtiments accessoires sont ou peuvent être utilisés ou occupés.
Usage accessoire	Utilisation d'un lieu complétant l'usage principal, le prolongeant ou en étant une conséquence. L'usage accessoire contribue à améliorer l'utilité, la commodité et l'agrément de l'usage principal et doit conserver une relation de dépendance à celui-ci.
Usage principal	Fin majeure à laquelle un bâtiment, un lot ou un terrain, est utilisé, occupé ou destiné à être occupé ou utilisé.
Usage temporaire	Usage autorisé pour une période de temps limitée et préétablie.

V	
Véhicule automobile	Un véhicule routier motorisé qui est essentiellement adapté pour le transport des personnes et des biens, à l'exclusion des autobus et de camions.
Véranda	Galerie ou balcon muni d'un toit, vitré, sans fondation permanante, posé en saillie à l'extérieur d'un bâtiment et utilisé de façon saisonnière.
Voie de circulation	Passage aménagé aux fins de permettre la circulation des véhicules motorisés et servant de moyen d'accès aux terrains qui le bordent. Une voie de circulation inclus tout chemin, rue, route, avenue, montée, place ou tout autre générique pouvant être utilisé pour définir la nature de la voie de circulation.
Z	
Zonage	Division du territoire de la municipalité en zones afin d'y réglementer la construction et l'usage des bâtiments et des terrains.
Zone	Étendue de terrain définie et délimitée au plan de zonage correspondant à l'annexe C du présent règlement.
Zone à risque de crues	Zone comportant des risques d'inondation, identifiée par la MRC, basée sur l'observation directe sur le terrain, la photo-interprétation et la consultation directe auprès de citoyens. Une zone à risque de crues est considérée comme une zone pouvant être inondée par une crue de récurrence de vingt ans (0-20 ans).